

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET CH. PIOT.

—
2^e SÉRIE. — TOME IV.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1854

SUR LA

MONNAIE OBSIDIONALE DE TOURNAI,

DITE DE SURVILLE.

(SIÈGE DE 1709.)

PL. X.

L'étude des monnaies obsidionales ⁽¹⁾, dont par leur nature le nombre est assez restreint, et dont l'émission rap-

(1) On sait qu'on nomme *obsidionales* les monnaies, de quelque forme et de quelque métal qu'elles soient, que les gouverneurs, les commandants des places assiégées font frapper pour remplacer le numéraire ordinaire et courant dont ils manquent, et procurer à leur garnison les vivres et les autres secours dont elles ont besoin. Le gouverneur promet, dans ces occasions, que le souverain retirera cette monnaie fictive et qu'il la remplacera par celle de cours après le siège. La matière la plus ordinaire de ces pièces est la vaisselle d'argent du gouverneur. Au siège d'Aire, par les Espagnols contre les Français, en 1652, la vaisselle du gouverneur Aigueborre ayant été insuffisante pour cet usage, on y employa celle des principaux chefs sous ses ordres, et enfin l'argenterie des habitants. Quelquefois même celle des églises reçut cette destination ; mais c'était comme dernier expédient, et toute autre ressource épuisée.

Cette monnaie *de nécessité*, nom sous lequel on la désignait aussi, avait cours forcé dans la place assiégée, et tout habitant qui refusait de la prendre au taux fixé encourait une amende.

En 1709, lors du siège de Tournai, les affaires du royaume de France étaient dans le plus grand désordre, et les finances épuisées par suite du malheur de nos armes ; il n'est pas étonnant que, dans cet état de choses,

pelle presque toujours un siège mémorable, un événement historique important, est loin d'être sans intérêt pour les numismatistes et les historiographes, et doit fixer leur attention et provoquer leurs recherches, surtout, lorsqu'à l'existence de ces sortes de monnaies se rattachent quelque fait intéressant à établir et à constater, quelque erreur à relever, quelque problème à résoudre, sous le rapport de l'art ou de l'histoire, et enfin, à signaler quelque innovation ou dérogation aux usages précédemment établis et constamment observés dans l'ordonnance des types de ces mêmes produits monétaires.

Ce sera sous ces derniers points de vue que nous considérerons la monnaie obsidionale d'un intérêt tout particulier pour les numismatistes belges, dont nous allons nous occuper ici.

Il n'y a pas longtemps qu'un heureux hasard fit tomber entre nos mains un très-bel exemplaire de l'une des pièces frappées à Tournai, lors de la guerre de la succession d'Espagne et pendant le siège, par les alliés, en 1709, de cette ville où était renfermé, avec quatre mille hommes de garnison, son gouverneur le lieutenant général français, marquis de Surville (1), que les besoins du service, dans

on eût négligé de pourvoir cette place de l'argent nécessaire, comme les autres villes qui, durant cette guerre désastreuse, se trouvèrent dans le même cas.

(1) Nous ne pouvons mieux faire que de transcrire ici, relativement au siège de Tournai de 1709, l'extrait suivant de la note qui, dans le catalogue manuscrit que notre respectable et savant confrère et ami, M. Cartier d'Amboise a bien voulu nous communiquer de sa collection numismatique, accompagne la description de la monnaie dite de Surville, qui fait le sujet de ce mémoire.

cette circonstance impérieuse, forcèrent d'user du droit accordé aux commandants des places assiégées, de battre monnaie, aux dépens de sa vaisselle plate, de celle des principaux bourgeois et des autres métaux à sa disposition, en

« Le prince Eugène et le duc de Marlborough, à la tête de l'armée alliée, « vinrent investir Tournai le 27 juin 1709 ; le lieutenant général marquis « de Surville y commandait pour le roi de France, avec une garnison de « plus de 4,000 hommes. La tranchée fut ouverte le 7 juillet et le siège « fut conduit avec beaucoup de vigueur ; les principales attaques furent « dirigées de trois côtés différents par le comte de Lottum, le général « Schulembourg et le général Sergel. M. de Surville se voyant serré de « près, fit arborer le drapeau blanc sur les trois points attaqués, le « 28 juillet, entre sept et huit heures du soir. La capitulation fut signée « le lendemain, et la garnison se retira dans la citadelle, dont tous les « ouvrages étaient minés. Il y eut bientôt quelques négociations pour « rendre la place, si elle n'était pas secourue avant le 3 septembre ; mais « comme on ne put parvenir à s'entendre, le siège de la citadelle fut « repris avec une nouvelle ardeur, et il n'y en eut jamais où l'on vit tant « de feu sortir de dessous terre. Comme tout était contreminé, malgré les « travaux souterrains que les alliés firent pour éventer les mines des « assiégés, ceux-ci en firent percer trente-huit à la seule attaque conduite « par le comte de Lottum. On voyait souvent sauter en l'air et retomber « en lambeaux des centaines d'hommes à la fois ; d'autres, enterrés tout « vifs, si on les retirait vivants, sortaient de la terre avec les membres « fracassés et le corps horriblement brûlé. On pressa si fort la place, que « le gouverneur fit arborer le drapeau blanc le 31 août ; mais, comme on « ne voulait le recevoir que prisonnier de guerre, il rompit les pourpar- « lers et menaça de tout faire sauter ; enfin, le 2 septembre, il se soumit « aux conditions qu'on lui avait offertes, mais sous promesse que la gar- « nison serait échangée le plus tôt possible. Tournai était une des plus « fortes places de l'Europe et aurait pu tenir longtemps, au moyen de ses « souterrains, si elle avait été pourvue comme il le fallait. Elle appartenait « à la France depuis 1667. M. de Beauvau, qui en était évêque, refusa au « prince Eugène de faire chanter un *Te Deum*, etc. »

Notre excellent confrère voudra bien excuser l'emploi que nous faisons ici de ce document.

l'absence de tout autre numéraire ayant cours légal. Nous avons donné toute notre attention, sous ce double rapport historique et critique, à cette pièce, connue sous la dénomination de *Surville*, dont il est généralement admis qu'avec le nom, elle offre aussi *l'effigie*.

Cette dernière circonstance, sans autre exemple et sans précédent (la présence de la tête d'un simple gouverneur ou commandant de place, avec tous les attributs de la souveraine puissance *et cum imperio*, sur notre obsidionale), en admettant, toutefois, comme fondée, cette supposition qui paraît avoir obtenu, sans conteste, *l'autorité de la chose jugée*, donne à cette pièce une physionomie toute particulière, et un caractère entièrement distinctif dans la suite des monnaies faisant partie de la catégorie signalée plus haut. Et à son sujet, nous avons relu, avec une nouvelle attention, tout ce qui a été écrit par de Boze⁽¹⁾, Van Loon⁽²⁾, T. Duby⁽³⁾, le président d'Orbessan⁽⁴⁾, l'Art de vérifier les dates⁽⁵⁾, le Dictionnaire de la noblesse de la Chenaye des Bois (article Louis Charles d'Hautesfort, marquis de Surville)⁽⁶⁾. Quelques-uns de ces auteurs ont donné avec plus ou moins d'exactitude, dans leurs ouvrages, la gravure du petit et remarquable monument numismatique que nous reproduisons ici, d'après notre exemplaire; les mêmes écrivains, en trouvant son type *fort extraordinaire*, n'ont cepen-

(1) Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. I, p. 348.

(2) Histoire métallique des Pays-Bas, t. I, préface; t. V, pp. 139, 140.

(3) Recueil des pièces obsidionales et de nécessité, p. 109.

(4) Mélanges historiques, critiques, etc., pp. 530, 532.

(5) T. VI, p. 317, édit. in-8°.

(6) T. VII, pp. 698, 699.

dant pas hésité, nous le répétons, à y voir le portrait de M. de Surville, travesti en empereur romain.

N^o 1. Voici le signalement de cette pièce qui n'est point étrangère, sans doute, à un grand nombre de nos lecteurs :

Uniface, de forme carrée, en argent, offrant pour type une tête héroïque, couronnée de lauriers, dont le profil est tourné à gauche. Naissance du buste, vêtu à la romaine : au-dessous, une *tour*, qui sont les armoiries de Tournai. Le chiffre 20 (vingt sols), valeur numérique de la pièce, domine la tête, en légende demi-circulaire ; sous le buste, on lit ces mots : M^r DE SVRVILLE.

Le coin dont on s'est servi, est rond avec un grènetis, comme l'indique son empreinte sur le flan qui, ainsi qu'on vient de le dire, présente un carré irrégulier débordant ce flan aux quatre angles, et provenant d'un fragment d'assiette d'argent.

L'opinion générale que la tête figurée sur la monnaie de Surville était celle de cet officier général, parut émouvoir la cour de Louis XIV, qui crut y voir un acte attentatoire aux droits du roi, et il semble même résulter du mémoire de l'académicien de Boze, déjà cité, que les ministres pensèrent à consulter à ce sujet l'Académie des inscriptions et belles-lettres (ou des *Médailles*, comme elle fut appelée lors de son institution), laquelle répondant par l'intermédiaire de son secrétaire perpétuel, son interprète naturel et officiel, et disculpant M. de Surville de ce prétendu crime de lèse-majesté, alléguait en sa faveur « que les pièces nommées « monnaies obsidionales ne pouvaient jamais être appelées « monnaies, parce qu'elles n'étaient véritablement que des « *méreaux*, des gages publics et des obligations contractées

« par un gouverneur assiégé; que ces pièces n'avaient au-
« eune force de loi; que la postérité ne verrait en elle que
« des médailles frappées par le besoin présent et pour éter-
« niser en même temps la gloire du prince, faire honneur
« à ses troupes et à celui que le roi avait choisi pour les
« commander dans la défense d'une place toujours impor-
« tante, et qu'enfin, ces pièces ne pouvaient préjudicier en
« aucune manière au droit incontestable de battre monnaie,
« qui appartenait au roi seul, etc., etc. (1) »

La direction donnée à cette affaire délicate et la tournure qu'elle prit font également l'éloge de la prudence et de la modération des ministres de Louis XIV et du bon sens autant que de la science doctrinale de l'érudit de Boze et de ses confrères.

Nous devons croire que cette réponse de l'Académie, souverain juge dans la matière, et cette définition du caractère historique et des limites de l'autorité légale de la *monnaie*, dite *obsidionale*, puisqu'il ne fut plus question de la pièce frappée par les ordres de M. de Surville, satisfirent les ministres et les courtisans du grand roi, et, au fait, il était plus facile, dans cette circonstance, d'absoudre M. le gouverneur de Tournai du crime d'avoir attenté aux droits que son souverain tenait de sa couronne, que de celui de lèse-convenance et d'un ridicule, irrémissible aux yeux de cette même cour, des Français en général comme des étrangers et de la postérité, pour s'être fait représenter en empereur romain et couronné de lauriers, lui général subalterne, sur une monnaie frappée pour et durant le siège d'une place qui devait

(1) *Id. supra*, n° 2.

capituler (la ville du moins) (1), après trente-deux jours de résistance, à peine écoulés, sans parler de l'imprudencce, portée jusqu'à la témérité, et de tout le danger pour un courtisan, plus particulièrement encore, de blesser les justes susceptibilités d'un monarque aussi altier, aussi absolu, aussi jaloux de ses prérogatives que le vieux lion de Versailles qui, du reste, aurait reçu dans cette circonstance, il faut bien le reconnaître, le coup de pied du baudet de la fable.

Aucun précédent du même genre, soit remontant à une époque antérieure, soit contemporain, ne venait excuser ni légitimer cette fanfaronnade historique et numismatique. Cependant, cette même guerre de la succession d'Espagne, si funeste à nos armes, et qui donna lieu à plusieurs sièges de la part des Français, fut aussi l'occasion de l'émission de nombreuses monnaies obsidionales, témoin entre divers autres exemples, celles qui furent frappées par M. de Melac, au siège de Landau, en 1700, par M. le maréchal de Boufflers, en 1708, à celui de Lille (où, par parenthèse, M. de Surville assistait), et où ces généraux n'avaient mis que leurs noms, par M. de Goesbriand, au siège d'Aire, où il ne fit placer que ses armes avec la valeur de la pièce, et la légende **PRO. REGE. ET. PATRIA. ARIA. OBS.** (*OBSessa*), etc., etc., etc. (2).

Comment M. de Surville osait-il donc le premier exécuter ce qu'un maréchal de France ne s'était pas permis, et ce qui n'était pas même venu dans la pensée du marquis de Goes-

(1) Voy. à ce sujet la note à la page 61.

(2) VAN LOON, T. DUBY, dans les ouvrages déjà cités.

briand, lieutenant général des armées du Roi et gouverneur comme lui d'une place de guerre assiégée?

Encore, si M. de Surville se fût contenté de la *couronne obsidionale*, formée originairement de tiges d'herbes reliées par une bandelette (*graminea corona*), offerte dans l'antiquité par une ville ou une armée bloquées, au général qui les avait délivrées, récompense que l'armée sous les ordres (mais avec l'autorisation de Henri II), accorda au grand François de Guise, après qu'il eut forcé Charles-Quint à lever le siège de Metz, sur la médaille frappée à ce sujet (*).

Mais, nous dira-t-on, si le buste héroïque représenté sur la monnaie qui nous occupe, n'est pas celui du marquis de Surville, à quel personnage historique appartient-il donc? Car, son âge et l'absence de la perruque officielle et de rigueur ne permettent pas d'y voir Louis XIV, comme, dans les monuments numismatiques de cette guerre, on voit le buste de la reine Anne, couronné de lauriers; après y avoir bien réfléchi, nous n'hésitons pas à croire que ce personnage ne soit le petit-fils de Louis XIV, le roi Philippe V, dans les intérêts duquel cette même guerre était entreprise et soutenue en Flandre comme en Espagne, avec tant de sacrifices et d'efforts par celui qui avait dit un jour: « *il n'y a plus de Pyrénées,* » et alors au lieu d'une ridicule forfanterie, je retrouve ici l'adresse du courtisan qui, loin de blesser l'ombrageuse susceptibilité de son seigneur et maître, ne faisait que la caresser.

(*) Voy. *Souvenirs numismatiques du siège de Metz, en 1552*, par M. Robert; gr. in-8°, Metz, 1852.

Remarquons encore ici, et cette observation a toute sa valeur, que le portrait figuré sur la monnaie qui fait le sujet de ce mémoire, offre des traits plus jeunes que ne le comportait l'âge de plus de cinquante ans de M. de Surville en 1709. (1).

Notre savant et aimable compatriote, confrère et ami, M. de Vanderbourg(2), de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, éditeur (si ce n'est auteur), des poésies de Clotilde de Surville, et qui avait beaucoup connu, dans l'émigration de 1791, le marquis de Surville (3), petit-fils

(1) Le duc d'Anjou, Philippe V, né le 19 décembre 1683, appelé à la couronne d'Espagne le 2 octobre 1700, avait à peine 26 ans lors du siège de Tournai, en 1709.

(2) Martin Marie Charles de Burdeus, vicomte de Vanderbourg, né à Saintes, le 8 juillet 1763, mort le 16 novembre 1827, lieutenant de vaisseau dans la marine royale en 1788. En outre de sa publication des poésies de Clotilde de Surville, prétendue poète du xv^e siècle, dont nous parlerons dans la note suivante, on lui doit, comme auteur ou comme traducteur, divers ouvrages qui lui ont assuré un nom distingué parmi les poètes et les prosateurs. Le plus important de tous est sa traduction d'Horace en vers français, accompagnée de notes pleines d'érudition et de goût, et qui lui ouvrit les portes de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut.

(3) Armand Charles Emmanuel marquis de Surville, nommé comte de Hautefort du vivant de son père, fils de Louis Charles de Surville, dont les monnaies obsidionales font l'objet de ce mémoire. M. de Surville, fusillé en 1793, comme impliqué dans une conspiration royaliste, ayant eu dans l'émigration l'occasion de se lier avec Vanderbourg, lui communiqua, d'après ce que nous apprend ce dernier, un manuscrit de poésies très-remarquables, à raison du temps où elles auraient été composées et de leur auteur, qui était une dame de ce même nom de Surville, vivant au xv^e siècle, et aïeule de Charles Emmanuel. C'est ce manuscrit que Vanderbourg publia à son retour en France et dont l'authenticité fut si vive-

du gouverneur de Tournai, nous a souvent assuré au sujet de notre monnaie obsidionale, qui, à cette époque, avait déjà appelé notre attention, que le descendant de Clotilde n'admettait point que la tête qui était figurée sur cette pièce fût celle de son grand-père; il était assez disposé, m'assurait le docte académicien, à voir tout simplement dans ce produit monétaire la reproduction d'un ancien poinçon, représentant une tête indéterminée, celle d'un chef, d'un roi, d'un empereur, etc.; que le hasard aurait mis à la disposition du général assiégé ou de son graveur improvisé, et qui aurait rempli l'objet que se proposait le premier. Dans un moment de hâte, et peut-être, en l'absence d'un artiste assez habile, ou ayant assez de loisir pour se livrer à ce travail, on se serait servi de ce coin, en y faisant les additions du chiffre numéral 20, du nom de M. de Surville, etc. M. de Vanderbourg n'était point éloigné d'admettre cette conjecture, qui m'a été aussi proposée, tout récemment, par mon honorable et obligeant confrère, M. R. Chalon.

Quoi qu'il en soit, le nom de Surville sur notre pièce, comme ceux de MM. de Boufflers, de Mélae, sur les monnaies de Landau et de Lille, indiquent seulement que ces chefs militaires les firent frapper dans des circonstances analogues, et ne prouvent nullement, quant à la première, que la tête qu'on y remarque est celle du défenseur de Tournai.

Dans l'hypothèse séduisante que les traits qu'on a voulu y reproduire, sont ceux du petit-fils de Louis le Grand, leur

ment contestée. Notre académicien en nia toujours la paternité; le mot de l'énigme est resté inconnu jusqu'à ce jour.

plus ou moins de ressemblance avec ceux du monarque espagnol sur un coin gravé à la hâte et par un artiste inexpérimenté et étranger, ne saurait être un obstacle sérieux à l'attribution proposée plus haut, et à laquelle il faut, sans doute, se tenir encore de préférence à toute autre, sauf meilleur avis et preuve contraire.

Avant de terminer, nous devons rappeler à nos lecteurs, que la monnaie dont on vient de parler, n'est pas la seule que M. de Surville fit frapper durant le siège de Tournai. Van Loon et Duby en ont publié deux autres de cuivre, d'une moindre valeur, dont nous reproduisons également ici la gravure. Ces dernières n'ont rien de remarquable et sont semblables à plusieurs de celles qui sont gravées dans les recueils de ces mêmes auteurs.

Le n° 2 de la planche ci-annexée offre à l'avvers les armes de M. de Surville, qui sont d'or à trois forces hautes de sable⁽¹⁾, surmontées de la couronne de marquis, et le chiffre 8-S (huit sols).

Au revers, en cinq lignes, dans le champ, les mots : MONETA IN OBSIDIONE TORNACENSI CVSA.

Le n° 3 qui est uniface, présente, dans le champ, une tour (qu'on a déjà dit être les armes de Tournai), surmontée du chiffre 2 (deux sols). Légende : TORNACO OBSESSO . 1709.

Après l'innovation hardie et insolite signalée par les numismatistes, dans le n° 1, à raison de l'attribution qu'ils ont faite de la tête, il est encore plus remarquable que dans

(1) Armes parlantes de *Hautefort*. On sait que les forces sont de grands ciseaux à tondre les draps.

les deux types suivants, M. de Surville n'ait fait qu'imiter, en quelque sorte, *timidement*, les modèles que lui offraient les monnaies obsidionales connues de son temps et émises par ses confrères, dans cette même guerre si glorieusement terminée dans les champs de Denain, par le maréchal de Villars.

Le B^{on} CHAUDRUC DE CRAZANNES,

Membre correspondant de l'Institut de France,
(Académie des inscriptions et belles-lettres),
et des ministères d'État et de l'Instruction publique pour les monuments et les travaux historiques, etc., etc., etc.
